

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

Présents : Jean-Luc TOUREL, Chantal THERAUBE, Albert MOZZATTI, , Jean-Paul ROBERT, Eric BOISSIN, Rémy DE BESSA MARTINS, Raymond FAYOLLE, Marjorie GERMAIN, Franck GROS, Yannick MARCHAL, Daniel MORSELLI, Xavier OBRY, Dominique POUGET-TIRION, Brigitte QUERE

Absents : Mireille AREVALO (pouvoir à Raymond FAYOLLE), Martine CARRIER (pouvoir à Chantal THERAUBE)
Nicole BISCAREL, Aurélie CORRAO, Cécile GUIGON

Secrétaire élu : Rémy DE BESSA MARTINS

Délibérations

1 - Décision concernant la répartition de droit commun du prélèvement ou reversement du FPIC entre l'EPCI Beaume Drobie et les communes membres

Le FPIC mécanisme de péréquation appelé Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La communauté de communes « Pays Beaume Drobie » est doté d'une somme de 271 464 € pour 2015.

La répartition de ce fonds entre l'EPCI et les communes a été délibérée en conseil d'administration de la communauté de communes qui a choisi le choix de répartition dite « dérogatoire libre », avec proposition suivante : 171 022 € pour la Communauté et 100 442 € à répartir entre les communes membres.

Chaque conseil municipal des communes membres devait délibéré pour approuver ou non ce choix.

La commune de Lablachère a voté pour la proposition choisie par la Communauté de communes :

Vote : 1 contre (BOISSIN), 15 pour

2 - Assistance technique pour les travaux de voirie aux collectivités

Convention entre le conseil départemental et la commune, pour apporter son aide technique et juridique à la commune dans les études nécessaires aux travaux de voirie.

Vote : 1 abstention (BOISSIN), 15 pour

3 - Subvention exceptionnelle à l'école du Péage pour sortie scolaire

Subvention identique à celle attribuée par le conseil départemental. Sortie avec 4 nuitées à Meyras pour 2 classes dont 17 enfants de Lablachère. Ce qui correspond à 748 €.

Vote : 16 pour

4 - Subvention exceptionnelle pour l'association "Les Archers"

Proposition d'une subvention exceptionnelle de 300 euros pour l'organisation d'un concours national à Lablachère sur le site de Bourbouillet.

Vote : 16 pour

5 - Cessions - échanges de terrains chemin d'exploitation accès zone du Varlet (reportée)

6 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe au 01/08/2015 et suppression du poste adjoint administratif 1ère classe

Vote : 1 abstention (BOISSIN), 15 pour

7 - Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe au 01/08/2015 et suppression du poste adjoint technique de 1ère classe

Vote : 16 pour

Questions diverses

La future caserne de sapeurs-pompiers : deux terrains sont proposés au SDIS, un à Joyeuse derrière l'entrepôt Blanc, un à Lablachère près du rond-point du dolmen : une visite des terrains suivie d'un courrier où les 2 communes proposent le prix de vente du m² au même tarif.

Des dépôts sauvages sont constatés dont des pneus. Le SICTOBA propose aux élus du Pays Beaume Drobie une visite des déchetteries de Vallon et de Ruoms, le vendredi 26 juin.

L' **association des artisans et commerçants** félicite la mairie pour le fleurissement de la Jaujon.. Elle a sollicité la Chambre de commerce et le conseil départemental pour un DAB (distributeur automatique de billets)

PLU : pour finaliser le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), M. Martinez du bureau d'études IATE viendra prochainement à la mairie.

Salle culturelle : réunion prévue avec l'architecte M. YOT pour affiner le plan de celle-ci.

Les Ateliers créatifs font une exposition pour leurs 25 ans dans la salle d'exposition de la mairie et le vernissage aura lieu le 3 juillet .

M. DJIAN Eric demande au tribunal Administratif une expertise pour ses problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

Signalétique : un commercial va présenter le RIS (relais d'information signalétique) le 8 juillet 2015.
L' association des artisans et commerçants veut le mettre en place, la commune s'occuperait de l'installer.

Au quartier Notre Dame de Bon Secours : nécessité de raser une partie de mur pour faciliter la visibilité de la sortie des Pervenches sur la route de Saint Alban.

L'Ambroisie est en recrudescence: obligation aux propriétaires des terrains où elle pousse de la détruire.
Journée nationale le 28 juin 2015.

Conseil clos à 22H30.